

Règlement Web conférences « Ceci n'est pas un navet ! »

Conférence n°1 : Mon Potager, par où commencer ?

Article 1 – Organisation

Grand Cognac s'associe à l'Espace Citoyen – Conseil de Développement du Cognaçais pour lancer la première Web-Conférence intitulée « Mon Potager par où commencer ? » qui aura lieu le Jeudi 20 mai à 20h.

La conférence a pour but de sensibiliser les citoyens à l'intérêt des potagers, de leur donner les clés pour débiter leur propre production et des informations en lien avec cette thématique sur le territoire de Grand Cognac.

La participation à la conférence est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par les organisateurs.

Article 2 – Modalités de participation

La participation est ouverte à toute personne sans condition d'âge.

La participation au programme se fait exclusivement, et donc à défaut de tout autre moyen, après inscription à l'adresse suivante :

<http://bit.ly/INSCRIPTIONSMonPotagerParOuCommencer>

Les participants peuvent s'inscrire jusqu'au Jeudi 20 mai à 20h.

Article 3 – Concours et Détermination des gagnants

Lors de la conférence, deux participants se verront offrir un lot de plants légumiers grâce à une solution de tirage au sort en ligne.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- * Être inscrit via le formulaire d'inscription à la conférence
- * Être présent à la web-conférence au moment du tirage au sort

Article 4 – Responsabilité

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à s'inscrire du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériels ou logiciels ; (6) tous dysfonctionnements de logiciel ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du programme.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Article 5 – Données personnelles

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants inscrits disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en écrivant aux organisateurs à l'adresse suivante : Grand Cognac – 5, rue de Valdepenas- 16100 COGNAC

Les données personnelles fournies dans le questionnaire ne seront utilisées que dans les cas suivants :

- afin d'effectuer le tirage au sort lors du concours,
- afin de diffuser par e-mail, des réponses aux questions posées par les participants lors de la conférence et auxquelles les organisateurs n'auraient pas eu le temps de répondre
- afin d'informer les participants de la prochaine Web Conférence.

Aucune autre utilisation des données ne sera permise.

Article 6 – Cas de force majeure, réserve de prolongation

Le programme pourra être modifié, écourté ou annulé en cas de force majeure ou indépendant de la volonté des organisateurs. Les organisateurs se réserve dans tous les cas la possibilité de reporter toute date annoncée.

Toute modification du règlement donnera lieu à un avenant au présent règlement et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de son inscription, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Article 7 – Convention de preuve

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des dispositions du présent concours.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement de la part des participants.

Article 9 : Droit à l'image

Chaque participant concède aux organisateurs, et à toute personne agissant sous leurs ordres ou avec leur permission, l'autorisation irrévocable de publier toutes les photographies, images, vidéos prises lors de l'évènement.

Etabli le 22 avril 2021, à Cognac.